

MODALITES GENERALES DE FORMATION

Acquérir des compétences en prévention des risques

Domaines

Formations réglementaires Santé et Sécurité au travail Prévention des risques

Objectifs de la formation--) *Le bénéficiaire devra être en capacité de*

- Apporter des repères sur les missions de la CSSCT
- Développer des aptitudes à analyser les risques professionnels
- Maitriser les outils d'analyse de la santé au travail (AT/MP)
- Devenir acteur de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail.

Formation se déroulant en INTRA ou INTER Entreprise à la demande

Nom du formateur Mr LENFANT F. Référent Handicap AGEFIPH/CAP EMPLOI

Le local FSP est non accessible handicapé, il est situé en rez-de-chaussée. Pour toute demande, consulter le formateur Mr LENFANT Fabien par mail au préalable lors de la prise de contact.

FSP est habilité CARSAT-INRS

Durée : 5 jours/35 heures

Recyclage : 3 jours/21 h

Délai de réalisation sur demande

Groupe 10 pers max

Prix (FSP n'est pas assujetti à la TVA)

- à partir de 3 500€/groupe pour les 5 jours hors frais annexes en intra sur le Boulonnais
- recyclage à partir de 2 000 €

Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. Si traitement dossier OPCO par nos soins, majoration de 100 euros.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FSP – Formation Sécurité Prévention

Siège social : 362 Boulevard Sainte-Beuve – Bureau : 6 rue Charles Butor - 62200 BOULOGNE-SUR-MER –

Contact administratif : Mme DUFOUR Anne : Tél. 03.21.30.23.33

Contact formateur : Mr LENFANT Fabien : Tél. : 06.81.49.22.27

– formationsecuriteprevention@gmail.com - Siret 511 538 100 00013 - N° OF 3162021062

Renseignements complémentaires, livret d'accueil, horaires, modalités d'évaluation, plan du site, contacts, règlement intérieur, programmes, taux de satisfaction, de réussites, de présences disponibles sur le site :

<https://formationsecuritep.wixsite.com/formsecuprev>

- les repas et les frais de parking ne sont pas pris en charge.
- En formation intra entreprise, ce sont les règles de l'entreprise (consignes, procédures ...) et son règlement qui s'appliquent.

Pour les personnes en situation de PSH (handicap), il est impératif de consulter Mr LENFANT dans un délai « raisonnable » afin de permettre l'adaptation du programme. En l'absence de demande préalable, modification du devis afin de permettre l'adaptation de l'action du formateur.

→ PRE-REQUIS

- Etre membres élus du CSE

→ PUBLIC

- MEMBRES ELUS DU CSE

PROGRAMME**Chapitre 1 : Connaître l'organisation et les prérogatives du CSE
et de la CSSCT en termes de santé au travail**

- Conditions de la mise en place de la commission SSCT
- Composition de la commission SSCT
- Missions générales et spécifiques du CSE et de la CSSCT

3

**Chapitre 2 : Devenir acteur de la prévention des risques
professionnels**

- Risques professionnels et risques psychosociaux (RPS)
- Analyse des risques professionnels
- Prévention du harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
- Contribution à l'accès des femmes à tous les emplois

**Chapitre 3 : Exercer selon un cadre de
référence législatif et réglementaire**

- Droits et devoirs du CSE et plus particulièrement de la CSSCT
- Droits et devoirs de l'employeur
- Consultations de la Commission SSCT
- Notion de comptabilité

**Chapitre 4 : Savoir analyser les accidents du
travail et maladies professionnelles**

- Définitions générales : accidents du travail (AT) et de trajet, maladies professionnelles ou à caractère professionnel (MP)
- Méthodes d'analyse des AT/MP
- Enquêtes en matière d'AT/MP

4

**Chapitre 5 : Participer à l'amélioration
des conditions de travail**

- Apport de l'ergonomie
- Inspections en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail
- Promotion de la santé, sécurité et conditions de travail

METHODES PEDAGOGIQUES**☞ Méthode participative basée sur :**

- L'analyse de cas pratiques issus de situations réelles de travail
- Des échanges d'expériences

VALIDATION DE LA FORMATION**☞ Evaluation des connaissances et des acquis :**

- Epreuve certificative
- Elaboration de plan d'actions